AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER»

Siège Social: GP1 Km 35 Grombalia 8030

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa réunion du 17 JUIN 2014, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 173 316 dinars pour le porter de 10 268 973 dinars à 10 442 289 dinars.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de 145 000 DT et une partie des résultats reportés d'un montant de 28 316 DT, et ce, par l'émission de 173 316 actions nouvelles gratuites, d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes.

La Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au **25 AVRIL 2015**.

• Modalité de l'augmentation :

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de 173 316 actions nouvelles gratuites de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux détenteurs des 10 268 973 actions composant le capital social actuel, à raison de (04) actions nouvelles pour deux cent trente Sept (237) actions anciennes.

• La Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les **173 316 actions nouvelles gratuites** porteront jouissance en dividendes à partir du **1**^{er} **JANVIER 2014**.

• Cotation en bourse :

- Les actions anciennes de la Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25 AVRIL 2015**.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.
- Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **25 AVRIL 2015**.

• Prise en charge par la Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **25 AVRIL 2015**.